

LES ENGAGEMENTS PROPOSES AUX ADHERENTS DES « PRIANTS des CAMPAGNES »

A / AU PLAN SPIRITUEL

Il s'agit en premier lieu de promouvoir la prière dans le maximum d'églises de nos campagnes et petites villes.

Si les catholiques manifestent ainsi leur attachement à leurs lieux de prière, ils seront sauvegardés.

Nous menons ce combat en total accord avec les évêques de France, comme en témoigne l'article récent de Monseigneur LEGREZ, évêque d'Albi, sur le site du journal La Croix :

Il faut favoriser le maintien des églises car on ne connaît pas l'avenir

Mgr Jean Legrez, archevêque d'Albi, membre du groupe de travail de la Conférence des évêques de France (CEF) sur les églises

« Ce n'est pas le nombre mais la localisation des églises qui pose question. Du fait des colossales évolutions démographiques, des églises encore pleines il y a cinquante ans sont désertées dans les zones rurales tandis que, dans les banlieues, on a besoin de nouveaux lieux de culte. Dans mon diocèse, certaines petites communes rurales comptent jusqu'à sept églises et chapelles, la plupart n'étant ouvertes que trois ou quatre fois par an : pour la fête patronale, pour la Toussaint et pour l'un ou l'autre enterrement. Les maires ou les habitants de ces petites communes me supplient de faire célébrer la messe plus souvent dans leur église, pour justifier les dépenses qu'ils ont engagées pour la restaurer. La plupart sont très attachés à ce patrimoine, même si très peu sont pratiquants. Je demande donc aux villageois qui s'inquiètent de l'avenir de leur église de l'ouvrir régulièrement et d'y prier, les offices du jour par exemple.

Quand une commune n'a pas les moyens d'entretenir plusieurs églises, il faut garder celle qui a le plus de valeur patrimoniale et voir comment transformer les autres en vue d'un usage public compatible avec le lieu. La commune de Bellegarde-Marsal, à 10 kilomètres d'Albi, a ainsi transformé une ancienne chapelle de petit séminaire, après avoir refait la toiture, en une salle de conférences et de concert.

En France, c'est finalement assez rare qu'une église soit transformée ou rachetée après avoir été désaffectée. Moi-même, depuis que je suis archevêque d'Albi, je n'ai signé aucune autorisation de désaffectation d'église. Et la plupart de mes confrères évêques sont dans le même cas... Parfois, on m'avertit qu'une chapelle est à vendre, mais le plus souvent il s'agit d'une chapelle privée, appartenant à une congrégation religieuse ou à un château : un évêque n'a aucune autorité sur de tels biens. C'est d'ailleurs le plus

souvent de chapelles de château que proviennent les objets culturels, tableaux religieux ou meubles liturgiques que l'on trouve à la vente.

Il faut favoriser le plus possible le maintien des églises car on ne connaît pas l'avenir. Grâce au télétravail, certaines communes rurales se repeuplent. Et lorsque cette période de déchristianisation prendra fin, on aura à nouveau besoin de bâtiments culturels. En attendant, il faut réfléchir avec les élus et les responsables culturels à des utilisations respectueuses des lieux ».

---O---

Comme l'a écrit une priante de Bretagne : **« Nous voulons faire lever la prière là où elle n'est plus .. »**. Un autre priant, prenant connaissance de cette initiative à travers nos campagnes, **« est heureux que d'autres villages vivent cette même expérience de sentinelle de la Foi »**

Le pape François nous invite à ouvrir nos églises : **« L'Église est appelée à être toujours la maison ouverte du Père. Un des signes concrets de cette ouverture est d'avoir partout des églises avec des portes ouvertes. De sorte que si quelqu'un veut (...) s'approcher pour chercher Dieu, il ne rencontre pas la froideur d'une porte close »**. La joie de l'Évangile, § 47.

Le cardinal Barbarin, en août 2015, a évoqué comme initiative heureuse : **«l'appel des Priants des campagnes à reprendre place chaque jour dans les églises délaissées , pour un temps d'adoration, pour les vêpres ou le chapelet »**. (Famille chrétienne, 15 août 2015, page 8)

---O---

C'est pourquoi il est proposé de s'engager dans les actions suivantes, d'ailleurs déjà réalisées dans certains territoires

-- Si la messe n'est pas célébrée chaque dimanche, ou rarement, une prière commune l'après-midi du dimanche témoignerait du fait que les catholiques considèrent leur église vraiment comme le lieu de prière réservé au « jour du seigneur ». **La prière peut aussi avoir lieu en semaine** . Marquer le début de la prière par le son des cloches serait une manifestation de notre foi.

-- si la messe est célébrée chaque dimanche, l'église ne paraît pas en danger mais si les « priants » peuvent se regrouper un jour de semaine pour **l'éclairer, y prier, y chanter** , ils seront un témoignage encore plus fort , ayant un impact certain sur les élus locaux responsables de son entretien.

-- La prière commune pourrait avec profit « tourner » chaque semaine, entre les (nombreuses) églises de la paroisse. (covoiturage)

-- La prière, en accord avec le curé du lieu, pourrait se fonder sur la récitation du Chapelet, s'inspirer des mystères du Rosaire, des intentions données par le pape, le diocèse, ou personnelles, associés à des temps d'adoration ou de prière silencieuse.

-- Ne pas oublier que le chant sacré, la musique sacrée, des conférences sur l'art sacré ou les textes bibliques, des pièces de théâtre sur des thèmes religieux, sont aussi une forme

de prière. Une chorale locale, un musicien, un spécialiste de l'art sacré, une troupe d'enfants jouant un mystère sacré, peuvent redonner vie à une église un soir, en y conviant les habitants des environs. (journées du patrimoine ou nuits des églises peuvent être mises à profit, mais le prévoir en dehors de ces deux évènements permet de multiplier les ouvertures de nos églises). Toutes ces manifestations culturelles doivent, bien sûr, être autorisées par le curé, seul décideur de l'emploi des lieux.

Quelques modalités pratiques possibles déjà mises en œuvre

-- Ouvrir régulièrement l'église ; mais aussi annoncer dans la presse locale : l'église de X sera ouverte le mercredi..... de telle heure à telle heure. Annoncer aussi les prières ; il y a souvent une rubrique « religion » dans les journaux locaux . Acheter un chevalet de rue ou de trottoir (type restaurant) pour y mettre une affiche indiquant que l'église est ouverte

-- Créer dans chaque village, ou quartier de petite ville, une équipe de catholiques, même réduite, qui pourraient faire « vivre » leur église par la prière, en accord avec le curé de la paroisse. Ce qui implique de trouver un ou deux bénévoles pour chaque « clocher », équipe qui constitue un « relais » pour l'équipe paroissiale souvent éloignée. Ce relais peut ouvrir l'église (à moduler car il ne faut pas sous-estimer les risques de vols) parfois y assurer une permanence , y susciter des prières

-- Pour faciliter le recueillement dans l'église, assurer la diffusion de chants ou musique sacrés pendant que l'église est ouverte. Certes, cela nécessite l'achat et la mise en place d'appareils lecteurs de CD , mais le visiteur y est toujours sensible

-- La froidure de l'hiver décourage les priants de venir dans l'église : Etudier s'il est possible de créer, au sein de l'église, avec des cloisons ?, tentures ? un lieu facilement chauffable pour y prier l'hiver.

-- Sans faire de prosélytisme, les chrétiens, et les catholiques en particulier, ont le devoir de manifester au monde leur attachement à la prière commune et fréquente. C'est pourquoi, il est recommandé de faire sonner quelques instants les cloches de l'église en début de prière.

B / AU PLAN DE L'ACTION ASSOCIATIVE

Tout d'abord, soyons réalistes . Acceptons le fait sur lequel nous devons réfléchir et proposer des initiatives : Il n'y a plus 36 000 communes en France ; nous ne pouvons plus dire : un village , une mairie , une église (au moins) où le culte est célébré.

Les nouveaux maires, et sans doute les évêques, voudront ne conserver au culte qu'une église par nouvelle commune, par exemple par canton. A nous laïcs de reprendre la main pour les garder, car la prière fait aussi partie du culte !

-- Au niveau de la commune (ou des nouvelles communes ou nouvelles paroisses) , les priants peuvent créer un groupe « **priants des Campagnes** » . Les noms sont à envoyer à priantsdescampagnes@gmail.com . Plus nous serons nombreux , mieux notre association pourra vous aider. Certains ont créé déjà une association loi 1901du

type : « Association des amis de (ou des) l'église(s) et du patrimoine religieux de la commune de XXX » (Un exemple de statuts est disponible sur demande) . Les membres de cette association peuvent adhérer à notre association. Leur statut juridique permet de se doter de fonds pouvant participer à l'entretien ou le fonctionnement du culte dans leur église pour les dépenses non à charge de la Mairie. En outre, elles représentent un interlocuteur légitime vis à vis du conseil municipal, d'autant plus crédible que le nombre d'adhérents sera plus élevé

-- **Au niveau départemental (le plus Important car correspondant au diocèse),** l'adhésion du maximum de catholiques (y compris des villes moyennes) à l'association des « Priants des Campagnes » du département lui conférerait une force d'influence non négligeable dans le combat pour la sauvegarde des lieux de culte ; **d'ou l'intérêt d'un référent départemental de l'association.**

-- Ce qui est écrit ci-dessus pour le niveau département/diocèse est encore plus vrai pour le niveau national : Nos interventions pour sauver nos clochers auront d'autant plus de poids que nous serons plus nombreux, adhérents et sympathisants . Certains partis politiques annoncent 200 000 adhérents : démontrons que nous sommes plus nombreux encore à vouloir conserver ces lieux qui témoignent de notre histoire et de notre civilisation.